ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Éditorial
3
Témoignages-Pédagogies
4
De l'intégralité d'une œuvre
4
Classe à dominante musique
10
Débat
14
De l'intérêt d'une approche interculturelle en pédagogie
15
Colloque "Quels savoirs enseigner"
16
Parcours diversifiés
17
A propos du colloque
18
Notre alignement !
26
Trois œuvres du Bac 99
26
Informations diverses
29

APEMU : 52-54 RUE DU CHEMIN VERT - 75011 PARIS AVRIL 1998 N 162

Association des professeurs d'Éducation musicale
Siège social : 52-54, rue du Chemin Vert - 75011 PARIS

Conseil d'administration
Francis Cousté, Christine Dognon, Sylvain Labartette, Maud Covain, Jean-Louis Bultel, Christophe Brillault, Vincent Maestracci, Claudine Richner, Marie-Thérèse Pouget, Marie-Chantal Dabet, Dominique Terry, Christian Jusselme, Philippe Poisson, Odile Tripier, Renée Harbulot, Madeleine Mahé, Tony Hoorelbeck, Jean Chenais

Bureau
Président
Vincent MAESTRACCI
52-54, rue du Chemin Vert - 75011 Paris
Tél. / Fax : 01 48 07 22 76 - E-mail : vinmaes@club-internet.fr
Vice-présidentes
Marie-Thérèse POUGET
11, impasse G. Loiseau - 34500 Béziers
Tél. / Fax : 04 67 28 29 36 - E-mail : mtpouget@ac-montpellier.fr
Odile TRIPIER
Route de Saint Sulpice - 31410 Capens - Tél. : 05 61 87 44 40
Trésorière
Dominique TERRY
23, rue du Rhône - 69360 Solaize - Tél. : 04 78 02 40 79
Trésorière adjointe
Renée HARBULOT
3, allée de la Source - 21000 Dijon - Tél. / Fax : 03 80 41 31 40
Secrétaire
Christophe BRILLAULT
10, rue Honoré de Balzac - 37510 Ballan-Miré - Tél. : 02 47 53 28 75
Secrétaire adjointe
Madeleine MAHÉ
197, av. de la République - 91150 Étampes - Tél. : 01 64 94 14 36
Directeur de la publication
Sylvain LABARTETTE
31, bd. de Magenta - 75010 Paris
Tél. / Fax : 01 42 08 46 04
E-mail : sylaba@infonie.fr

Une réforme... mais pourquoi donc pas une loi ?

Les 49 principes pour une profonde réforme du second cycle de l'enseignement scolaire ont donc été présentés les 28 et 29 avril à Lyon .

Intervenant en clôture du colloque, Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a souligné sa démarche : « il n'y aura pas de "loi Allègre" sur le lycée ; s'il y a une réforme, ce sera la vôtre ».

À travers l'impressionnant parterre de responsables de l'éducation nationale auquel il s'adressait, on a bien compris que c'était nous, professeurs de toutes disciplines qu'il tentait par là de rassurer. Est-ce dire qu'il suspectait notre inquiétude ?

Au terme d'un colloque qui avait enfin placé "l'expression artistique" parmi les cinq domaines prépondérants - et donc obligatoires - de la "culture commune" que le nouveau lycée devait transmettre à tous ses élèves, cela nous fait l'effet d'une douche froide et suscite, en retour, notre inquiétude.

Car trente-cinq heures pour les élèves comportant de 5 à 9 heures d'activités non obligatoires amèneront nécessairement une révision à la baisse des "horaires matières". Or, on a bien remarqué à la lecture des synthèses disciplinaires préparatoires au colloque comme lors des diverses interventions pendant ces deux jours, que chacun se parait de toutes les vertus pédagogiques et éducatives permettant une formation générale de qualité comme si chacun fourbissait déjà ses armes pour batailler durement et défendre sa citadelle, sinon âprement négocier un rééquilibrage des disciplines lors de la mise en œuvre de ce projet...

Même si nous en faisions autant - mais, rassurez-vous, ce n'est pas dans nos habitudes -, les généreux principes énoncés par le comité d'organisation du colloque - et que le ministre nous a semblé volontiers reprendre à son compte - seraient vite laminés par un tel marchandage. Et nous ferions rapidement les frais d'une recherche effrénée de consensus qui, comme souvent, ne satisfait que les lobbies les plus puissants.

Non, Monsieur le Ministre, il est de votre devoir, après avoir écouté tous les avis, nous en convenons, d'en faire la synthèse et de prendre vos responsabilités de ministre de la République ! Évitons pour une fois les discours sans lendemain sur ce terrain porteur, les effets de manche où la démagogie le dispute à la mauvaise foi, les saupoudrages de vitrine qui trompent le chaland trop naïf, où les incitations trop floues qui se diluent bien vite dans les disparités locales.

Si tel n'était pas le cas, notre déception, malgré vos assurances, serait à la mesure de celle de nos lycéens...

Une volonté politique, une loi pour la traduire et organiser le lycée du XXIeme siècle, et alors ?

Vincent Maestracci
Président

Témoignages - Pédagogies

Mille façons se présentent au professeur pour faire vivre la musique : dans sa classe par une progression pédagogique comme celle proposée au travers de l'opéra Madame Butterfly *; en créant un pôle - musique par la création de classes - musique, comme l'exemple donné ici à Toulouse. Gageons que cela donnera une image vivante et présente de l'enseignement musical dans nos établissements.*

De l'intérêt d'analyser une œuvre "complète" en classe de sixième ou l'art d'arborder le tout par des bouts

Lors de rencontres entre collègues, dans le feu des sujets abordés, souvent revient l'éternelle angoisse de la remise en ordre de son quotidien face aux "exigences" des nouveaux programmes de 6ème ou ceux du Cycle central ; N'est-ce pas un faux problème ? Chacun remarquera certainement qu'il illustrait déjà les idées avancées dans ces programmes ! Pour peu qu'on corrige certaines dérives inutiles, pour peu qu'on recentre sa démarche sur des problématiques qui donnent - j'en suis convaincu - un nouvel intérêt, un nouvel élan dans le cours, je crois que chacun d'entre nous peut se sortir très honorablement de cette inquiétude justifiée - car nous sommes consciencieux -.

Reste une nouvelle donne, je veux parler de l'idée de faire entendre une œuvre dans son intégralité ou bien un extrait significatif. Ah ! Gros soupir pour certains, haussement d'épaules pour les plus désarmés ; et les autres qui vous diront que cela n'a rien de nouveau.

Devant certaines appréhensions, assurément justifiées mais non définitives, je voudrais faire profiter de mon travail conçu autour d'un opéra et qui n'offre aucune difficulté d'approche pour les enfants de 6ème. J'ai choisi cette année de présenter l'opéra *Madama Butterfly*, oui, celui de Giacomo Puccini !

L'évidence qui vient à tous est "impossible de faire TOUT !" : l'année n'y suffirait pas ! Et Dieu merci ! sinon j'aurais eu le désagréable sentiment d'avoir enfermé mes élèves dans un seul monde, alors qu'il y en a tellement d'autres à découvrir !

Alors, me direz-vous, comment a-t-on fait ?

J'ai tout "simplement" choisi six extraits "significatifs". Choix délicat car deux intérêts prévalaient : pédagogique et dramatique.

Dans mon esprit, faire découvrir une œuvre si longue ne devait pas se contenter de 2, voire 3 extraits : cela paraissait trop insignifiant, trop maladroit, trop malhonnête aussi devant une œuvre lyrique qui prend sa véritable valeur que dans sa totalité. D'où le choix porté à six exemples musicaux pour essayer au mieux de condenser l'impact dramaturgique, centré sur le rôle principal.

Cependant il me semblait trop lourd de procéder à une découverte de notions pour chacun des six extraits. J'ai choisi d'y consacrer seulement trois extraits, les trois autres étant en position d'exemples périphériques.

Choix peut-être discutable, mais réfléchi.

Des trois extraits, moments phares de ma progression pédagogique, deux s'inscrivent sous l'étiquette "œuvre pour chœur" du chapitre II "Écoute" (cf. les textes officiels classe de 6ème), le troisième sous celle "pour voix soliste".

Certains froncent peut-être déjà les sourcils et vont partir dans la lecture de cet article abattus par les propos tenus et l'analyse proposée autour de ces 6 extraits ; et il est vrai que je n'essaierai de flatter ni la facilité et ni la négligence dans la préparation : point de pédantisme de ma part, mais seulement rappeler que ces lignes s'adressent non pas aux élèves de 6ème mais aux professeurs ! Après tout, chacun fait avec ce qu'il a, et sûrement davantage.

Avant tout développement je vous donne les extraits choisis respectant la chronologie de l'histoire :

Extrait 1 : Acte I, *Ecco son giunte*, entrée de Cio-Cio-San et de ses amies en présence de Goro et Sharpless. (3 minutes 40 de musique)

Extrait 2 : Acte II, *Un bel di vedremo*, air de Cio-Cio-San en présence de Suzuki (4 mn 30)

Extrait 3 : Ora a noi, *sedete qui*, lecture de la lettre par Sharpless avec Cio-Cio-San et Suzuki (2 mn 50)

Extrait 4 : Acte II, Final : Chœur "bouche fermée" (4 mn)

Extrait 5 : Acte III, Début : passage orchestral, chœur des marins (1 mn 40)

Extrait 6 : Acte III, Final : passage orchestral (mort de Cio-Cio-San et arrivée de Pinkerton), (2 mn 30).

Les trois extraits permettant d'aborder les composantes musicales sont les 1, 2 et 4, les n° 3, 5 et 6 étant les musiques dites périphériques. Pour le report aux numéros de mesures et pages, la partition choisie est la version Piano/Chant, texte en italien, éditée par Ricordi.

Approches pédagogiques

"Œuvre pour chœur"

Extrait 1 : Acte I, *Ecco son giunte* , entrée de Cio-Cio-San et de ses amies en présence de Goro et Sharpless. (3 mn 40) [au n° 37, p. 46 de la partition]. Ce premier extrait permet d'aborder :

La notion de simultanéité d'éléments sonores fort distincts

- voix soliste ≠ chœur féminin,
- voix féminines (lignes mélodiques très souples) ≠ masculines (deux brèves interventions aux rythmes très hachés).

La notion de motifs structurants

- repèrage de l'élément mélodique de base et ses multiples reprises (huit fois : au chœur, à l'orchestre, à la soliste)

ex :

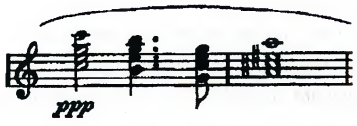

- son étude (sur quatre notes, valeurs très longues et très brèves) avec un regard sur les deux modifications mélodiques, l'une simplifiée, épurée, réduite à sa plus simple expression [n° 38, mes.11-16, p. 47], l'autre, plus contournée, plus fleurie [n° 39, mes. 7, p. 50]
- mouvement ascendant de ce motif, toujours de plus en plus dans l'aigu, (crée une attente toujours renouvelée, non tragique mais au contraire gonflée d'espoir et de fraîcheur)
- mouvement ascendant des interventions chorales (on peut y voir un soutien psychologique à Cio-Cio-San de la part de ses amies),
- point culminant de l'extrait : trois explications sont proposées :
  - se traduit par la note la plus aiguë [n° 41, p. 58],
  - est confié à Cio-Cio-San, le rôle principal,
  - sur le mot "*amor*", mot clé de toute l'histoire.

On part donc d'un motif, de son étude, puis de sa répétition, puis de son ascension vers l'aigu, de cette même idée au travers du chœur, et enfin au point culminant. L'interprétation de ces observations techniques sur le plan dramatique est développée, les élèves découvrent ainsi leurs liens étroits : tout est dans tout et rien n'est innocent. Cette approche-là est fondamentale : plus que de raconter "l'histoire" il est important de montrer comment le compositeur fait passer ce lien avec des techniques purement musicales.

Anecdote : une élève s'entêtait à vouloir "lire" le texte, le livret et enrageait de ne pas l'avoir trouvé au CDI. Elle revenait à la charge auprès de moi pour que je lui trouve le livre. Malgré cette excellente attitude, je lui faisais remarquer que le cours de musique était là pour faire le lien étroit entre le sens des paroles et la musique, de Puccini en l'occurrence. Gardons notre spécificité, que diable ! Nous ne sommes pas là pour uniquement illustrer une histoire ! Tout de même, devant une telle opiniâtreté chaudement appréciée, je lui recommandais de lire *Madame Chrysanthème* (1887) de Pierre Loti dont le roman a inspiré la pièce de théâtre de David Belasco (1900) donnée et découverte à Londres par le compositeur, l'opéra ayant été créé en 1904.

Ce thème est repris lors du duo final de l'acte I, entre Butterfly et Pinkerton, ainsi qu'au début du second acte : on pourrait donc travailler ces deux exemples afin de souligner l'importance qu'a ce thème tout au long de l'œuvre. Moi, je ne l'ai pas fait, mais cela reste une piste à exploiter. Pourtant c'est cette même idée de reprise à différents endroits de l'œuvre sur laquelle je travaille entre les extraits n° 4 et n° 3.

Extrait 4 : Chœur "bouche fermée" [n° 90, p. 290]

Après le travail précédent, l'analyse se fait plus rapidement, les élèves sachant faire une étude par "couches".

Cet exemple propose :
- deux ostinati très complémentaires mais opposés !

Le premier entendu, dans le grave (basson et pizz. des contrebasses), apparaissant de façon temporaire, construit sur trois notes, ayant ce côté tellurique et fondamental ;

Le second dans l'aigu, (harpe et pizz. des violons) aérien et printanier qui est toujours présent dans l'extrait ;
- ligne ascendante générale
- notes conjointes (au début) ≠ disjointes
- forme ABACA' avec A = n° 90, p. 290,mes. 1 - 10 ; B = mes. 11 - 18 ; A = mes. 18 - 26 ; C = 27 - 41 ; coda A' : 41-50
- position discrète mais efficace de l'orchestre = toujours en rapport avec l'atmosphère ;

Ce chœur développe l'idée de l'attente ; Butterfly veille alors que tout le monde s'endort ; c'est cette idée qui transparait aussi dans l'extrait de la lettre et dans celui n° 2 et qu'il faut souligner : ainsi ces trois extraits rendent-ils une cohérence et un intérêt commun à cet aspect psychologique de Buterrfly : attente et soumission.

"Pour voix soliste"

Extrait 2 : Acte II : *Un bel di vedremo*, air de Cio-Cio-San (4 mn 30) [du n° 12, p. 184 au n° 17, p. 191]

"Sur la mer calmée…" : qui n'a pas fredonné cet air ? Peut-être caricaturale pour les mélomanes à qui l'opéra fait tordre le nez, il n'en reste pas moins un air incontournable surtout quand on veut aborder cette œuvre. Et de plus cette page se prête bien à une étude pour élève de classe de 6ème. Ainsi on y découvrira :

- la structure générale de l'air qui permet de dévoiler les autres notions citées ci-dessous :
A = le thème au n° 12, p. 184 : aspect descendant, tranquille, piano avec un soutien discret de l'orchestre ;
B = mes.9-18 : aspect ascendant, soutien orchestral plus marqué ;
C = n° 13, mes. 1 - 8 : côté statique dû, entre autre, aux deux notes-bornes *fa* et son octave ;

D = mes. 9-11 : même statisme autour de la note-pivot do ;
E = n° 14, mes 1-8 : quasi parlando, statique puis progression vers l'aigu (mes.9-11) ;
A' = n° 15 : thème amplement soutenu avec l'orchestre dans la nuance forte, avec une remontée spectaculaire pour créer le climax de cet air sur le *si*, (on retrouve ce même procédé dans l'extrait n° 1) sur les mots *l'aspetto* (je l'attends). Leur mise en valeur (forte, dans l'aigu) nous dévoile un des caractères de Butterfly : c'est l'attente qui la fait vivre. On retrouvera cette autre idée, celle de l'attente, dans les extraits n° 3 et 4 : je me répète mais tout est dans tout !
A" = n° 16, mes.1 - 9 : entonné uniquement par l'orchestre, côté magistral, défouloir émotionnel.

- la gamme descendante au travers des notes - pivots de la première longue phrase

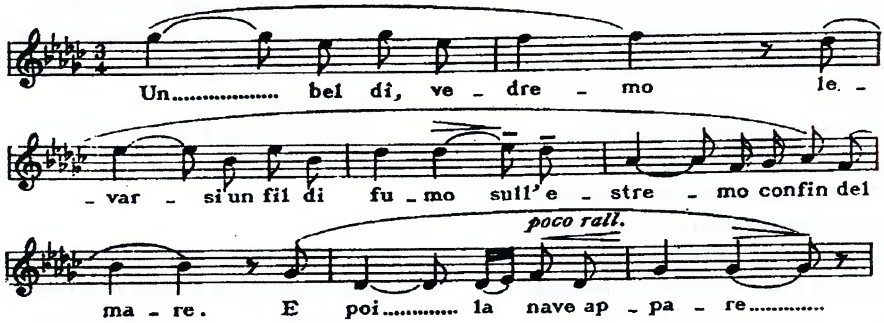

- repèrage de la tête de la phrase mélodique en début et son retour en fin (chantée puis à l'orchestre) : phénomène de mémorisation et donc porteur d'un sens affectif évident. Réflexion sur la place d'un motif thématique dans un air : à la fois il lui donne une structure, et instille un repère musical qui est développé en fin. C'est cette même démarche qui est reprise dans l'exemple 4 par rapport au n° 3) ;
- notion de repos ≠ détente selon des différentes sections ainsi délimitées ;
- les divers aspects vocaux : mélodique, récitatif
- leurs liens avec le sens des paroles (*l'aspetto* entre autres)
- position de l'orchestre : soutien en conséquence avec le personnage
- position du soliste, de l'air dans la dramaturgie
- sa position centrale dans la totalité de l'opéra.

Voici maintenant les trois extraits périphériques

Extrait 3 : *Ora a noi*, sedete qui, lecture de la lettre par Sharpless avec Cio-Cio-San et Suzuki (2 mn 50), [n° 41 p. 225].

C'est l'exemple musical qui est périphérique à l'étude de l'extrait précédent (extrait 4) :

L'idée de thème, de phrase musicale porteuse d'une idée, d'un vécu musical qui se traduit par une reconnaissance et une assimilation directe et affective : cela n'est pas innocent de nous refaire entendre une formule mélodique, ici longue, dans le discours musical d'une œuvre.

À partir de cette audition, les élèves reconnaissent aussitôt l'utilisation du thème de chœur "bouche fermée", [n° 42, p. 226].

On part donc sur une comparaison : est-il développé, totalement joué, chanté, présenté avec les mêmes instruments, crée-t-il une semblable atmosphère… ?

Ensuite je leur fais réentendre en orientant leur écoute : quel personnage prend possession de ce thème ? On s'aide évidemment des paroles italien - français et on souligne les passages où le thème est chanté. On prend alors conscience que Butterfly s'empare du thème en lui donnant son effusion la plus intense [n° 42, mes. 12-15, p. 230] alors que Sharpless reste beaucoup plus statique dans sa diction [n° 43, p. 229, mes. 3-15]. La discussion s'établit autour de deux pôles : a) pourquoi est-ce le rôle principal qui se

l'accapare ? Tout cet extrait est construit autour de Butterfly, et porte le sentiment de l'attente confiante, remplie d'espoir, la passion de cette femme alors que Sharpless reste dans la "réalité", b) Quel est l'intérêt pour le compositeur de nous glisser ainsi, de façon presque insidieuse, ce thème ? Il caractérise ainsi les deux approches musicales correspondant aux deux personnages, et surtout nous prépare à l'audition de la dernière scène de l'acte II qui gagne ainsi en émotivité pour nous. On peut voir beaucoup de choses au travers de ces deux auditions, je vous laisse guider la discussion selon votre sensibilité et celle de la classe.

Extrait 6 : Acte III, Final : passage orchestral (mort de Cio-Cio-San / arrivée de Pinkerton), (2 mn 30) [7 mesures avant n° 56, p. 361].

Sans commentaire véritable, sinon en leur racontant la tragédie de la dernière scène, je fais entendre cet extrait la séance suivante pour clore le suspens dans lequel les élèves sont depuis le début de notre analyse ! Et ici, je laisse précisément parler Puccini. La masse orchestrale, les interventions de Pinkerton, la puissance éprouvante de ces silences font vivre aux enfants une émotion garantie ! On n'hésitera pas à vouloir faire remourir Butterfly en demandant aussitôt une nouvelle audition ! Il est bon de faire vivre la musique pour elle-même, sans la charger d'une analyse. Certes, dans ce cas-là, la tension a été présente dès le début de notre étude, mais il n'empêche, la musique, quand elle affecte tant de gens, le peut aussi auprès de notre public (ça, c'est pour ceux qui pensent qu'il y a une musique pour enfant, des sentiments pour enfants et puis ceux des grands).

On peut toujours glisser une discussion en fin de parcours : moi, je préfère ici ne plus revenir sur quoique ce soit.

Extrait 5 : Acte III, Début : passage orchestral, chœur des marins (1 mn 40) [pp. 297-309]

Ce passage vient éclairer mon choix musical illustrant le 6ème des thèmes d'écoute "technologies nouvelles", à savoir *Kassandra* de François-Bernard Mâche. Cette pièce est bâtie sur des sons réels, préenregistrés (pluie, crépitement d'un feu de bois…) qui génèrent une musique instrumentale "pure", et vice-versa. Par contre, dans le prélude de l'acte III, Puccini plaque sur sa propre musique des chants d'oiseaux, des sons de cloches (qui rappellent celles du début de l'acte III de La Tosca). À la différence de Mâche qui en fait source de création, Puccini s'en sert uniquement comme illustration de la vie réelle. On peut même faire remarquer que l'intervention, chantée celle-là, des marins [chœur d'hommes, n° 4, mes.7-14, p. 303] (qui rappelle celui de la scène 3 de l'acte I de *Pellèas et Mélisande* de Debussy), qui adopte la même idée : celle de colorer, d'imager la musique instrumentale orchestrale. Ces éclairages sonores restent illustratifs, d'autant qu'elles correspondent aux indications de mise en scène écrite sur la partition. Ne devrait-on pas entendre, d'ailleurs, comme cela est précisé, les bruits de la manœuvre de marins dont celui de la chaîne de l'ancre !

Nous avons donc là deux approches totalement différentes.

Pour clore cette étude sur cet opéra, pour donner un sens vivant au cours qui est malgré tout resté enfermé dans la salle de classe, je convie les élèves à aller voir l'opéra dans sa totalité, au cinéma, avec la version filmée réalisée Frédéric Mitterrand. Quoi de plus naturel, n'est-ce pas, que de recoller les bouts !

Sylvain Labartette
professeur d'Éducation musicale
Lycée-collège Brassens
75019 Paris

FUZEAU

Collection

Musique, Musiques !

pour les collèges

Conçue pour répondre à l'ensemble des instructions officielles en vigueur.

Musique, Musiques 6e
Musique, Musiques 5e
Musique, Musiques 4e
Musique, Musiques 3e

pour chaque niveau :

I. Le dossier de l'élève

PRIX T.T.C.	Unité	+ de 20	+ de 50	+ de 100
	32,00 F	**30,00** F	**28,00** F	**26,00** F

II. Le guide pédagogique

55,00 F TTC

III. Les supports sonores

a. – Le CD I : les outils de la production sonore
b. – Le CD II : Pratique instrumentale
c. – Le CD III : répertoire chanté

110,00 F TTC l'unité

L'OFFRE DÉCOUVERTE !
(pour chaque niveau)

- 1 dossier de l'élève
- 1 guide pédagogique
- 3 CD

340,00 F TTC

Compléments d'informations sur simple demande :

B.P. 6
79440 COURLAY
TEL. 05 49 72 22 13
FAX 05 49 72 28 98

EDITIONS J. M. FUZEAU

Espace FUZEAU
1, rue Montalembert
75007 PARIS
TEL. 01 44 39 03 80

http://www.ed-fuzeau.fr - Email jmfuzeau@wanadoo.fr

Classe à dominante musique, classe innovante musique, classe de consolidation à thème musique ; peu importe l'intitulé pourvu que cette possibilité existe pour les élèves volontaires des collèges au moins en 6e et 5e.Bilan de trois ans d'expérience en Z.E.P à Toulouse.

À l'heure des questionnements sur les savoirs à transmettre aux générations à venir dans le cadre du lycée, il est nécessaire de faire un point sur des expériences pédagogiques non prévues par les programmes mais officialisées sous la forme de projets qui ont lieu dans certains collèges de Z.E.P ou autres variétés. Sur quelles bases ont-ils été présentés et mis en œuvre ? Sont-ils transférables en l'état, qu'apportent-ils à l'élève ?

Cela fait maintenant trois ans que le collège La Cépière à Toulouse essaye dès la sixième de mettre en place des projets particuliers autour de l'enseignement de l'éducation musicale. Dès 94 un dossier de demande d'ouverture de classe à dominante musique qui bénéficierait d'un enseignement de trois heures hebdomadaires est déposé au Rectorat avec l'appui de l'Inspection pédagogique. L'idée est acceptée aussitôt en raison du contexte défavorisé de la zone d'éducation prioritaire, d'une volonté très forte de recherche de remédiation aux problèmes de violence et d'échec scolaire de l'équipe éducative, des résultats de cet enseignement là jusque là, enfin d'un audit du collège fait par une équipe de sociologues dont le professeur Eric Debarbieux (*La Violence en milieu scolaire* - 1 - État des lieux, ESF éditeur p. 156).

1ère année : 94-95. La classe de sixième est constituée d'élèves motivés par le travail en éducation musicale présenté par les collégiens lors des concerts de fin d'année dans le cadre des liaisons C.M.2 / 6e. Niveau scolaire des élèves hétérogène mais plutôt faible, pas de pré-requis en éducation musicale. 3 heures de cours d'éducation musicale et 1 heure de chorale hebdomadaire.

2ème année : 95-96. La cohorte précédente est suivie en 5e à nouveau pendant 3 heures et 1 de chorale. Le projet est inscrit dans le projet d'établissement.

Une nouvelle 6e s'ouvre avec 2 heures hebdomadaires cette fois-ci faute de moyens en heures /professeur. Le recrutement va se faire cette fois-ci différemment. Jusque-là, les sixièmes sont répartis en classes de niveau. Il est décidé par l'équipe éducative qui veut essayer de changer cette politique votée en assemblée générale avec une légère majorité "pour" - et qui refait de l'école un ghetto ! - de donner aux élèves en difficultés un enseignement basé sur la remotivation à l'acte d'apprendre sous la forme de classes à thème innovantes. Proposition entérinée par le conseil d'administration, le Rectorat et le Ministère (qui a, cette année-là, souvenez-vous, une politique de contrats d'innovation, cela tombait bien !). Deux thèmes sont lancés : musique pour une sixième et "arboretum" pour l'autre. Les professeurs d'Éducation musicale et de science et vie de la terre sont donc coordonnateurs en quelque sorte des projets. Des équipes de professeurs et C.P.E volontaires sont mises en place autour de ces coordonnateurs au mois de juin 1995 pour la rentrée de septembre afin d'établir un vrai travail interdisciplinaire concerté. Des changements d'emplois de temps intempestifs verront les équipes remaniées. Deux professeurs - français et mathématique - non volontaires se trouvent parachutés et auront du mal à s'intégrer du fait de leur attachement profond à l'immobilisme pédagogique avant tout.

Un bilan de ces classes est présenté à la communauté éducative en juin 1996. À partir de là de nouvelles équipes éducatives sont mises en place. Le principal s'engage à respecter la constitution de ces équipes afin de ne pas réitérer les problèmes de l'année précédente.

3ème année : 97-98. Un vrai travail de concertation se met en place autour du professeur d'Éducation musicale. Des passerelles sont établies entre les diverses matières autour d'objectifs opérationnels établis en équipe globale pour ce qui concerne le comportemental

et en équipes plus réduites pour le disciplinaire. Le projet central reste la mise en place d'une production artistique autour d'une évocation poétique du cirque. Les élèves sont amenés tour à tour dans l'année à être chanteurs, percussionnistes (en éducation musicale), acrobates, jongleurs (en E.P.S), magiciens, clowns, metteurs en scène (en français), chercheurs de documents en librairie, en bibliothèque, acheteurs, historiens, conteurs, traducteurs (en anglais), gestionnaires du projet (en mathématique et avec l'aide de l'intendante), peintres et décorateurs (en arts plastiques) concepteurs et fabricants de balles à jongler, de rouleaux américains (en technologie). À l'heure qu'il est le projet avance bien au prix bien sûr d'un gros investissement de la part des professeurs.

Contexte du projet

Origine de l'action

Causes intrinsèques au milieu :
(Pour ne pas se laisser enfermer dans une pédagogie de l'urgence ou de l'immédiateté)
Le quartier de Bagatelle à Toulouse : Les élèves du collège la Cépière viennent du quartier de Bagatelle qui est classé en Z.E.P depuis 1982.

Beaucoup de familles sont très défavorisées sur les plans économiques et socio - culturels. L'analyse récente du professeur Debarbieux concernant le taux de précarité scolaire le démontre puisque sur un panel de 41 collèges celui de la Cépière se situe à la 38ème position.

Les parents n'ont pas de ressources propres à consacrer à l'achat d'un instrument de musique. (Cf. C.S.P catégories socio - professionnelles).

Le quartier est composé d'un nombre important de familles d'origine immigrée. Pour certaines rues, on a constaté ces dernières années une accentuation du phénomène de ghetto, en particulier du fait de départs de familles françaises vers d'autres quartiers.

Ce même phénomène se retrouve dans le recrutement des nouveaux 6e, chaque année.

Ressources culturelles du quartier : quelques cours de guitare délivrés par une association mais qui se terminaient fin 95. Sinon pas d'enseignement de la musique hormis pendant l'année 95 96 : cours de batterie (accès pour 10 jeunes).

Réduire l'échec scolaire en Z.E.P ?

Il nous semble de plus en plus illusoire de chercher à réduire l'écart entre les moyennes de nos élèves et celles des résultats nationaux par les seuls apprentissages intensifs du français et des mathématiques

Il apparaît plus opportun de chercher à tout prix à sauvegarder une culture de collège, un climat scolaire diraient les sociologues, en redonnant aux élèves le goût et le plaisir d'apprendre par d'autres biais connus de tous mais toujours sous développés au sein de l'éducation nationale.

Nous voulons parler des disciplines artistiques. Le projet consistera à prendre en compte les objectifs de l'éducation musicale pour voir de quelle manière elle peut essayer d'aider non seulement à la remédiation partielle des difficultés des élèves dans les disciplines dans lesquelles ils sont en échec mais encore et surtout à la remédiation à l'oisiveté et à la violence.

L'enseignement de l'éducation musicale au collège La Cépière. Bref retour en arrière.

En 1994 l'enseignement de la musique pour les classes du collège est jusque-là d'une heure hebdomadaire avec la possibilité de participer à la chorale du collège à raison d'une autre heure par semaine. (80 élèves en 1992 avaient volontairement participé sur 300). Cette heure de chorale ne figurait pas dans l'emploi du temps du professeur bien que celui-ci l'ait désirée.

Des demandes d'élèves réitérées lors des cours d'éducation musicale ou de la chorale font part d'un besoin pressant de pratique musicale. L'heure hebdomadaire ne suffit plus. Elle a un rôle de révélateur de besoins.

Quelles sont ces demandes ? Par ordre de préférence : faire du piano, davantage de batterie, de percussion, de guitare. Essentiellement donc une pratique individuelle.

Des ateliers de pratique artistique (apprentissage de la guitare d'accompagnement, et percussions) sont alors proposés et animés à nouveau en heures supplémentaires, hélas !

Enfin depuis cinq ans des projets autour de comédies musicales sont menés au sein d'un travail interdisciplinaire : arts plastiques, technologie, lettres, éducation musicale. Des concerts sont donc l'aboutissement de ces travaux : en moyenne trois par an. Ils permettent à l'élève de se produire dans son quartier, mais aussi à l'extérieur de ce quartier.

On constate là une limite de la marche de manœuvre des enseignements artistiques au collège. Limitée d'une part par la dotation horaire globale et d'autre part par les heures de service du professeur nommé. Au-delà de son maxima de service, on nomme difficilement quelqu'un d'autre et donc on fait appel au bénévolat de la personne sus - nommée pour faire les activités périphériques. Tout est basé sur la bonne volonté du professeur et sa motivation.

Malgré tout une commission art et culture avec une coordonnatrice soutient financièrement tous les ans depuis 5 ans des projets artistiques.

Le Rectorat et le corps d'inspection visent à développer ces pratiques artistiques et fait dès mars 1994 la proposition d'une classe à dominante musique pour la rentrée scolaire 95. Dépôt de dossier en novembre 1994. Ouverture en 95.

Il est à noter que cet enseignement, entre autres, a redonné à certains de nos élèves en échec scolaire, un goût et un plaisir pour ce qui pouvait se passer au collège.

L'analyse des besoins montre une carence dans les pratiques de groupe des adolescents de ce quartier. Diverses propositions dans le domaine des pratiques musicales ont été faites durant ces cinq dernières années. Il apparaît nécessaire pour maintenir le climat scolaire positif auquel nous sommes parvenus, de continuer à proposer aux élèves des activités les détournant de la violence à laquelle ils sont confrontés quotidiennement.

La musique étant un moyen d'expression privilégié favorisant l'épanouissement individuel tout autant que collectif, il semble urgent de poursuivre cette politique de classe à thème ce dès la 6e.

En 95 nous avons donc désiré donner la possibilité aux futurs élèves de 6e en difficultés de bénéficier d'un enseignement de trois heures d'éducation musicale au lieu d'une. Le projet sera désormais inscrit dans le projet d'établissement. Nous quittons le domaine " du bricolage et bout de ficelle pédagogique " (évoqué par Eric Debarbieux) pour officialiser une pratique et mieux la formaliser !

Programme de travail

Le programme de travail tiendra compte des nouveaux programmes de 6 è dans chaque matière. Il cherchera tout d'abord à déterminer les passerelles possibles entre les objectifs opérationnels de l'éducation musicale et ceux des autres disciplines lors d'une réunion initiale d'une durée de 2 heures (10 juin 96). Tous les professeurs concernés sont présents. À l'issue de cette réunion chaque enseignant a pu déterminer les axes dans lesquels il peut intervenir. Un tableau des correspondances interdisciplinaires est établi.

Rentrée de septembre : une deuxième réunion va permettre aux professeurs de déterminer si les correspondances relevées vont donner lieu à :

- des progressions spécifiques et interdisciplinaires avec les élèves
- un travail d'échange de démarches entre professeurs en vue d'homogénéiser nos demandes face aux élèves.
- un bilan des techniques d'acquisition des méthodes d'apprentissage des connaissances

toutes matières confondues
- un sujet central et deux ou trois sujets annexes sont choisis.

Fin septembre : relevé des carences de nos élèves / tests d'évaluation nationaux. Recherche de réponses pédagogiques au travers de la construction de progressions interdisciplinaires et à partir des correspondances déjà relevées autour d'activités qui mettront nos élèves en situation d'inventer, de construire un savoir être et un savoir faire.

Ébauche de calendrier de réalisation : octobre 1996

Modalités de suivi, de régulation et d'évaluation

D'une part des évaluations diagnostiques, formatives et enfin sommatives des élèves seront faites tout le long de l'année avec un contrôle de l'Inspection Pédagogique Régionale. En parallèle une évaluation de la pertinence du projet est menée. Des bilans d'étapes sont fournis au Rectorat qui fait un suivi du projet dans le cadre des projets innovants.

Le suivi et l'évaluation formative du projet demandent aux enseignants beaucoup d'heures de concertation.

Actuellement en 97- 98 nous bénéficions d'une H.S.A par professeur pour la formalisation. La concertation est donc menée bénévolement. Afin de combler légèrement cette carence nous faisons une plénière de l'équipe pédagogique de 2 heures par trimestre banalisée en temps scolaire donc. Ceci bien entendu en accord avec le projet d'établissement.

Enfin l'évaluation sommative du projet sera menée sur deux années consécutives afin d'avoir le recul nécessaire à un diagnostic le plus objectif possible. Un descriptif technique et une monographie sur un problème rencontré seront disponibles en juin 1998.

Aspects innovants de notre action ?

Par rapport à nos pratiques habituelles :
- L'échange entre des professeurs de disciplines très différentes par leurs procédés d'apprentissage notamment la manière de favoriser chez l'enfant sa faculté d'invention qui passe aussi par des phases d'activités d'acquisition de connaissances et qui implique donc des phases de travail pendant lesquelles l'enfant va apprendre, déduire, induire, retrouver, modifier et enfin créer quelque chose de nouveau. S'appuyer sur ce qui existe déjà au travers de consignes très précises données aux élèves pour qu'ils trouvent leur propre chemin est pour certains professeurs quelque chose de totalement nouveau. La peur que suscite, chez certains enseignants, l'intervalle entre le respect de la consigne et la divergence par rapport à cette même consigne est également un sentiment nouveau que certains ont du mal ou refusent de gérer. Mais c'est dans cet espace, aussi minime soit il, que justement nos élèves les plus en échec sont à l'aise. C'est donc par ce biais qu'on peut arriver à les raccrocher à des activités d'acquisition de connaissances. La démystification de ce type de démarches pour certains professeurs a été totalement nouvelle.
- La formalisation affinée de ces démarches et la comparaison d'une matière à l'autre, pour d'autres professeurs plus habitués.

Par rapport aux élèves

Les élèves aiment être encadrés par plusieurs professeurs ; la construction du projet entre toutes les disciplines leur apparaît plus claire plus solide, les connaissances demandées sont le plus souvent possible rattachées à une réalité, à une nécessité. L'école joue son rôle, nous semble-t-il.

Le fait que les critères des grilles d'évaluation concernant les paramètres socio - affectifs soient communs à plusieurs disciplines renforce la crédibilité et donc l'autorité des professeurs.

Le travail en interdisciplinarité fait mieux apparaître la complexité mais aussi la complémentarité des connaissances : le travail demandé à l'élève est aussi effectué par les divers professeurs de disciplines différentes.

Les activités d'invention sont jusque-là pratiquées uniquement en E.P.S, en science et vie de la terre, éducation musicale, arts plastiques, technologie. L'élève se rend compte que les mathématiques peuvent aussi servir à créer quelque chose qui s'inspire déléments déjà inventés mais qui diverge par d'autres aspects grâce à l'art des combinatoires par exemple.

Par rapport à notre établissement

Le travail et les résultats des disciplines artistiques et notamment en éducation musicale ont surpris plus d'un professeur. Ce type d'échange de pratiques pédagogiques qui se faisait jusque-là " entre deux portes " voit là une formalisation plus précise et plus approfondie.

Conclusion

Alors, Mesdames, Messieurs et les politiques quand prendrez-vous en compte une demande qui ici émane à la fois des pédagogues de terrain, des chercheurs (sociologue Eric Debarbieux) et des élèves ? En 89 vous avez fait espérer avec la consultation nationale intitulée "Quels enseignements pour demain" aux pédagogues en herbe que nous étions, la mise en application de nouvelles idées sinon une meilleure adéquation entre l'offre du système scolaire français et la formation des citoyens du XXIe siècle. Nous avons participé à ces colloques fort riches en eux-mêmes d'espérance. Depuis 89 nous avons cherché à appliquer sur le terrain des postulats qui avaient été pressentis ou énoncés au prix de beaucoup d'énergie et de temps passé et heureusement avec beaucoup de résultats côté élèves. Aujourd'hui la consultation sur "Quels savoirs enseigner dans les lycées" nous fait-elle entrevoir une volonté plus forte d'aboutir à des résultats concrets quant à une généralisation, un transfert facilité dans l'échange des idées mais surtout sa mise en application ? Attention, Messieurs les politiques vous ne devez pas user ni abuser de l'espérance de vos professeurs qui est le moteur de leur envie de transmettre. Dépêchez-vous d'utiliser les énergies de vos professeurs d'Éducation musicale et d'arts plastiques en activité et de ceux qui arrivent sur le terrain qui sont de mieux en mieux formés et qui veulent foncer. Ne leur coupez pas les ailes, revalorisez-les par une prise en considération de ce qu'ils arrivent à faire faire à tous ces jeunes entre 11 et 17 ans. Faites cesser les sempiternelles diatribes ou lieux communs que l'éducation musicale traîne comme un boulet et qui sont aujourd'hui totalement obsolètes. Diatribes entretenues par les médias, les divers organismes qui sont en prise directe avec l'enseignement artistique et tout cela en raison d'une méconnaissance de ce qui se fait réellement sur le terrain de l'éducation nationale. L'expérience citée ci-dessus n'est pas la seule en France. À quand une prise en compte approfondie et exhaustive de tout ce qui se fait de bien avec tous les problèmes de mise en œuvre qui s'ensuivent en France ? Les enseignements artistiques n'ont pas attendu 1998 pour mettre à plat le rôle que devait avoir le collège dans la formation des futurs citoyens.

Odile Tripier
professeur d'Éducation musicale
31000 Toulouse

Débats

Daniel Beaume a contribué au débat du colloque, tenu à Marseille en mars 1998, sur l'apport des pratiques artistiques à l'enseignement "fondamental" dispensé aux élèves des lycées techniques et professionnels. *Il a bien voulu nous faire part des quelques propositions qu'il a présentées. Ce ne sont que pistes de réflexion pour amener les participants de ce colloque à réagir, à penser, à (re-) placer aussi notre discipline (non représentée dans ces lycées) dans l'ensemble des autres dispensées en lycée technique. Le public était surtout représentatif de ces différentes disciplines, et les propos de Daniel Beaume leurs étaient essentiellement adressés.*

De l'intérêt d'une approche interculturelle en pédagogie

La diversité des cultures est là, présente dans les classes. Qu'en fait-on ?
Prend-on cette diversité (et notamment les éléments culturels d'élèves issus de l'immigration) comme une richesse ou comme un obstacle ?

Comment est géré le conflit entre les savoirs populaires (issus de l'apport de diverses traditions, de la vie des cités, etc.) et les savoirs normés transmis par le système éducatif ? On sait que si celui-ci privilégie la séparation, il génère l'échec et l'exclusion : l'élève contraint d'occulter ses savoirs populaires pour accéder aux savoirs normés risque de se sentir exclu du savoir normé parce que ses savoirs populaires ne sont pas reconnus…

Or il n'y a d'accès au savoir sans une prise en compte de l'identité. Et pas d'identification personnelle sans identification culturelle.
La culture n'est pas seulement un héritage : elle est tout ce que l'on cultive en soi.
Les démarches fécondes pour accéder au savoir doivent donc proposer des passerelles : partir des savoirs populaires pour aller vers les savoirs normés[1]. Montrer aussi que tout ce que les savoirs "normés" doivent aux savoirs populaires. Les pratiques artistiques, étant au cœur de la culture, constituent un terrain privilégié pour gérer ce conflit d'appartenance culturelle. L'intégration, par excellence, se fait dans l'acte de création, par lequel chacun intègre ses apports identitaires multiples dans un nouvel objet, une nouvelle façon de dire, de communiquer.

L'apport spécifique de la musique et de l'enseignement musical

Phénomène vibratoire par essence, la musique est un moyen d'entrer en résonance avec soi et avec le monde.

Avoir une culture musicale c'est être capable de "vibrer" selon des registres différents à divers langages musicaux (À l'opposé, le fascisme consiste à vibrer tous ensemble de la même manière : le corps social tout entier en résonance avec le chef).

L'histoire de la musique comme son évolution actuelle, montre le pouvoir d'intégration de celle-ci. Sa dimension "méta-polyphonique" lui permet d'intégrer plusieurs voix, plusieurs traditions, plusieurs langages : cf. Les interprétations dans les "musiques actuelles" ; les traditions du jazz, de la chanson, des langages contemporains, etc. "La musique tient une place essentielle dans la vie des adolescents d'aujourd'hui" (B.O. n°33 du 14-9-95). Elle est donc un lieu privilégié d'échanges entre savoirs "populaires" et savoirs "normés", dans toutes les formes que peut revêtir sa pratique (écoute, analyse, interprétation, improvisation, création…).

1 Cf. expérience de terrain : des enseignants rédigent un dictionnaire avec leurs élèves ("Les Céfrans parlent aux Français" par Boris Seguin et Frédéric Teillard, Ed. Calmann-Lévy). "Comment tu tchatches", dictionnaire du français contemporain des cités, par Jean-Pierre Goudaller, Ed. Maisonneuve et Larose.

L'apport de la chanson

La chanson se trouve à un point de rencontre :

Entre le verbal (les paroles) et le non verbal (la musique)

Entre musiques savantes et musiques populaires

Entre poésie et langages quotidiens

Entre…

La chanson est une de ces passerelles qui peut permettre aux enseignements dits "fondamentaux" de créer des liens entre les savoirs des élèves et ceux qu'ils doivent acquérir au lycée. Elle peut dans le même temps permettre la valorisation de savoirs populaires (formes langagières) et l'apprentissage des savoirs normés (respect de contrainte, enrichissement du vocabulaire, acquisition de connaissances aussi bien dans le domaine musical que dans celui de la langue).

L'activité de création de chansons (quelle qu'en soit la forme), par le fait qu'elle associe des recherches formelles et une certaine densité du sens, et par le fait aussi qu'elle se prête aussi bien à l'appropriation par tous qu'à une large communication peut se révéler particulièrement utile aussi bien à des apprentissages fondamentaux visant la maîtrise de la langue, qu'à l'intégration des élèves dans le système éducatif et dans leur lycée.

Daniel Beaume
professeur d'Éducation musicale
13120 Gardanne

"À propos du colloque sur les lycées"

Le colloque entre maintenant dans sa phase finale. Les questionnaires élèves et profs ont été dépouillés (pas de leur contenu, espérons-le !), des synthèses sont un peu partout rapportées. Passons outre les réticences quant aux délais, à la formulation des questions. On doit toujours être méfiant, il ne faut pas croire tous les beaux discours, mais récriminer dans la salle des profs risque de ne pas faire advenir grand-chose.

Or je crois qu'on peut attendre quelque chose de cette réflexion, je crois même que l'Éducation musicale peut y apporter beaucoup. La question posée est "quels savoirs enseigner au lycée ?", avec au centre cette utopie de la culture de "l'honnête homme du XXIe siècle". Comme professeurs, comme parents, nous savons bien qu'il y a dans les programmes, dans les horaires, une surenchère dans la démesure. Je souscris à cette idée qui veut, qu'au lieu d'aligner des matières enseignées comme si chaque élève devait, dans chacune d'entre elles, passer l'agrégation, on commence par se demander : "que doit-on enseigner à un élève qui ne sera jamais un spécialiste dans ce domaine ?". Par la suite, on peut toujours offrir aux élèves désireux d'approfondir, ou simplement curieux, matière à travailler.

Cela, l'éducation musicale sait déjà le faire. Depuis longtemps au collège, encore trop peu au lycée faute de structures, de moyens et de professeurs. Nous chantons, pratiquons, inventons, écoutons de la musique dans cet esprit. Il y a, au côté de notre enseignement, qui est une éducation musicale de masse, les structures spécialisées (écoles de musique, conservatoires), la filière F11, la série L-Arts (qui est encore généraliste et non pré-professionnelle).

Souhaitons que ce colloque soit l'occasion pour notre discipline de faire valoir cette expérience, de faire entendre que l'Éducation musicale doit être proposée à un nombre plus grand encore de lycéens. Les professeurs de musique en poste en lycée sont très peu nombreux ; à titre d'exemple, dans l'académie de Reims, qui compte 4 départements : 3 en série L-Arts, 1 en F11, 6 qui assurent des heures en plus de leur service en collège dans des conditions précaires (heures supplémentaires, horaires extravagants, regroupements de classes incohérents, statut précaire remis en cause à chaque rentrée scolaire). L'APEMU peut contribuer à faire entendre notre "petite musique".

Philippe Poisson
professeur d'Éducation musicale
10000 Troyes

Construire des parcours diversifiés dans le cycle central des collèges : éducation musicale

En Éducation musicale, comme dans les autres disciplines, les parcours diversifiés sont bien des heures d'enseignement qui proposent une alternative à des difficultés identifiées chez des élèves en classe de sixième. En d'autres termes, il s'agit d'un projet didactique qui permette de répondre, dans le domaine de l'Éducation musicale, à des carences dans les apprentissages fondamentaux en prenant appui sur la réussite de l'élève dans cette discipline artistique. La proposition d'un parcours diversifié en Éducation musicale doit donc être à même de permettre l'acquisition de compétences transversales à travers un enseignement disciplinaire. Nous proposons ici quelques pistes de réflexion qui devraient contribuer à construire des séquences d'apprentissage.

1. Ces travaux sont exploités par les formateurs MAFPEN dans les stages d'informatique musicale proposés dans le plan académique aux professeurs d'Éducation musicale.

Un parcours diversifié "Éducation musicale" peut par exemple être centré autour de la création de chansons. Cette activité figure dans les nouvelles instructions du cycle central, met en œuvre des capacités à caractère clairement transversal (maîtrise de la langue, analyse structurelle d'un texte…) et permet de réinvestir les notions propres à la discipline dans un nouveau contexte. Un projet qui s'appuierait sur ces activités en Éducation musicale répondrait ainsi parfaitement aux objectifs assignés à ces nouveaux parcours pédagogiques en faisant appel à la dimension créatrice de l'élève.

L'outil informatique permet également de faire acquérir à l'élève des compétences fondamentales par le biais de l'Éducation musicale : deux exemples seront ici proposés :

- mise en place d'exercices permettant d'affiner les capacités auditives ; on pourra dans ce domaine s'appuyer sur les recherches effectuées dans le cadre du Centre de Recherche Informatique-Musique de Nancy[1] ;
- compléments culturels apportés par la découverte des CD ROM que l'on trouve de plus

Steinberg
CUBASE
Score

Séquenceur MIDI, édition de partitions et enregistrement audio sur disque dur pour compatibles PC et Macintosh

- Appogiatures automatiques
- Tablatures de guitares
- Quintolets, Septolets, etc…
- Signatures rythmiques complexes
- Notation de batterie, percussions
- Préselections de portées et de mises en page
- Espacement des symboles programmable
- Taille et nombre de lignes par portée réglables
- 32 pistes Audio sur PowerMacintosh (VST)
- 8 pistes audio sur compatibles PC
- **Conditions Education Nationale**

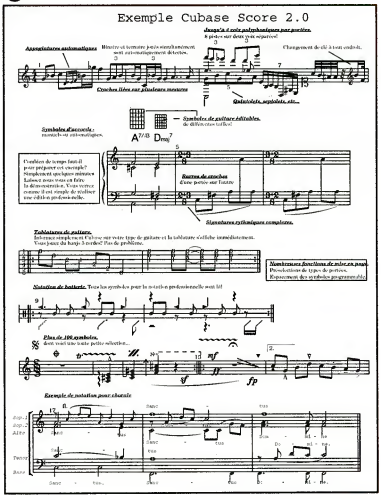

Distribué en France par Steinberg France • BP 50251
188, allée des érables • 95957 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 48 63 11 25 • Fax : 01 48 63 11 01
INTERNET : http://www.steinberg.fr

en plus fréquemment dans les Centres de Documentation des établissements ; leur utilisation dans le cadre d'un parcours diversifié s'avérera de nature à enrichir la culture générale des élèves à travers les applications multimédias que recèle cet outil.

Par le biais d'un approfondissement des activités vocales et instrumentales préconisées par les nouvelles instructions officielles, un parcours diversifié en Éducation musicale permettra enfin de renforcer certains apprentissages fondamentaux : coordination psychomotrice (technique instrumentale), maîtrise de soi (contrôle de la respiration, technique vocale) ou encore écoute de l'autre (polyphonie chorale ou instrumentale), dans le contexte d'une éducation à la citoyenneté.

La mise en place de parcours diversifiés dans sa discipline suppose de la part du professeur d'Éducation musicale une analyse comparative très fine, en fin de 6ème, de l'acquisition des compétences des élèves dans sa matière et, d'une manière générale, dans le domaine des apprentissages fondamentaux. Il lui faut en effet déterminer, en concertation avec les professeurs principaux des classes dont il a la charge, le public qui entre précisément dans le champ d'application du texte officiel.

Il est de surcroît nécessaire de proposer au chef d'établissement un projet cohérent faisant clairement apparaître le rôle de l'Éducation musicale dans le renforcement de ces apprentissages. Cette question ne peut en aucun cas poser problème, tant cette discipline est indiscutablement une alternative pédagogique dans l'acquisition de capacités transversales.

Éric MICHON
IPR-IA Éducation musicale
Académies Nancy-Metz, Reims

Colloque national : Quels savoirs enseigner dans les lycées ?

Commentaires de l'APEMU

(commentaires sont en italique)

Les 49 principes pour une réforme du lycée présentés par Philippe Meirieu le 28 avril dernier à Lyon proposent une refonte ambitieuse du second cycle. Ils précisent l'état d'une réflexion engagée sur la base d'une large consultation et que les différents acteurs devraient maintenant poursuivre. C'est dans cette perspective que nous publions ci-dessous, outre quelques extraits significatifs des 49 principes, les réflexionsde l'APEMU qui ont été transmises au colloque national.

Introduction

(…) Un principe, au sens de ce mot dont Montesquieu et les Lumières ont proposé l'usage, inspire et organise une configuration nouvelle qui dépasse une situation donnée. Un principe peut nous rendre intelligents parce qu'il rend le présent intelligible à travers la perspective de l'action transformatrice qui est projetée. (…)

La place et la fonction du lycée dans l'institution scolaire

principe 3 : En tant qu'institution de la République le Lycée est unique. C'est le même lycée qui offre des filières de formation générale, technologique et professionnelle. (…) La valorisation des lycées professionnels et la reconnaissance de leur égale dignité avec les lycées d'enseignement général et technologiques sont une priorité absolue de la politique éducative. (…)

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette ambition et parallèlement souligner les conséquences qu'elle aura sur la mise en œuvre des principes énoncés plus loin.

principe 4 : (…) Entre la scolarité obligatoire - qui obéit à une logique d'unification - et l'enseignement supérieur - qui obéit à une logique de spécialisation -, le lycée participe à la formation

intellectuelle et sociale des jeunes dans la perspective d'une diversification progressive. Pour cela, il articule deux éléments constitutifs : d'une part, une culture commune à laquelle doivent accéder tous les élèves, quelles que soient leur filière, leur série et le choix de leurs options, d'autre part, des cursus de formation dont la lisibilité et la cohérence doivent être renforcées. (…) Les études en lycée professionnel doivent (…) être présentées de manière plus lisible et organisées en trois champs : « services », « production », « artisanat et métiers d'art ».

Cette double perspective nous interpelle particulièrement. Si la place des arts dans la culture commune est largement évoquée dans les principes suivants, les cursus de formation n'y font pas encore référence et cet oubli suscite notre inquiétude. Nous y reviendrons.

Les principes d'organisation des programmes du lycée

principe 5 : (…) Les enseignements du lycée s'organisent suivant deux logiques : une logique de préparation à une spécialisation ou une logique de fin d'étape. (…)

L'exigence de culture commune est indépendante de ces deux perspectives. Par contre, nous pouvons nous interroger sur la place que pourrait occuper, d'une part l'actuel enseignement obligatoire qui allie des exigences culturelles spécifiques et ambitieuses à des compétences techniques pré-universitaires, d'autre part l'enseignement technique qui, articulé à un cursus instrumental de haut niveau, dévrait pouvoir revendiquer une place dans le futur lycée.

principe 6 : Les programmes ne se confondent pas avec la programmation. Les programmes, rédigés à l'échelle nationale, fournissent des indications peu nombreuses mais capables de permettre la constitution de référents culturels communs. Ils ne constituent pas une programmation dans la mesure où ils ne contraignent ni à un découpage rigide de l'enseignement en séquences successives, ni à l'utilisation obligée d'exemples, de supports ou d'exercices donnés, qui restent à l'initiative des enseignants. Les programmes indiquent les concepts, thèmes, périodes, auteurs indispensables à la formation intellectuelle des élèves, ils ne comportent jamais de listes limitatives et obligatoires d'œuvres à étudier. Leur rédaction répond à une double exigence : être comprise de façon similaire par tous les enseignants et, tout autant, inciter ces derniers à en interpréter la prescription de manière libre et créative. Des compléments techniques et documents pédagogiques accompagnent les programmes dans cette double perspective.

Notons avec intérêt que ce principe tend à justifier a posteriori la lettre et l'esprit des nouveaux programmes de lycée et de collège. Reste cependant à réfléchir dans le cadre rénové qui nous est proposé à la pertinence d'une liste limitative d'œuvres imposées au baccalauréat.

La culture commune

principe 7 : Une culture commune est définie nationalement sur proposition du Conseil national des programmes pour tous les élèves de lycée quels que soient leur filière, leur série et le choix de leurs options. Elle est formulée en termes d'objectifs de fin de lycée et constitue une référence unique pour tous les établissements, d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole, publics et privés. Elle comprend, d'une part, un ensemble de savoir-faire sociaux indispensables à l'élève, quel que soit son avenir scolaire, professionnel et personnel et, d'autre part, un ensemble de connaissances permettant de référer ces savoir-faire à leur histoire et à leurs enjeux. Les dimensions instrumentale et patrimoniale de la culture commune doivent être systématiquement liées à chaque étape de son acquisition.

principe 8 : La culture commune garantit la cohésion sociale et évite l'exclusion. Elle fait l'objet de programmes indifférenciés, quelles que soient les filières et les séries pour les disciplines suivantes :

- français (expression écrite, expression orale, histoire de la littérature, étude de textes français et étrangers, en évitant dans tous ces domaines des

approches technicistes),

- histoire-géographie (mise en place de repères chronologiques généraux intégrant l'ensemble des civilisations, étude approfondie de l'histoire contemporaine et de ses enjeux),

- éducation civique, juridique et politique (éléments de droit présentés à partir de références historiques, les régimes politiques, les institutions de la République, le droit du travail, l'usage de l'information chiffrée dans le débat public, les grandes questions de société ; tous ces thèmes sont abordés à travers la pratique de l'oral et dans la perspective d'un apprentissage au débat argumenté),

- éducation physique et sportive (formation à la pratique d'activités permettant la maîtrise corporelle, le développement de toutes les formes de motricité, l'apprentissage des situations de coopération, la gestion autonome de la santé),

- expression artistique (sous forme d'au moins deux ateliers annuels choisis par les élèves dans les propositions de l'établissement : théâtre, danse, cinéma, arts plastiques, musique, etc.).

Ces enseignements de culture commune doivent figurer dans tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les sections avec un horaire commun. Des compléments à ce programme indifférencié sont proposés, en première et terminale, en fonction de l'importance que revêt chacune de ces disciplines dans les filières et les séries.

Que le principe 8 reconnaisse "l'expression artistique" comme "discipline" participant de la culture commune indépendamment de la filière ou série est une évolution majeure dont nous nous félicitons. Comme nous le rappelait Edgar Morin, "il ne faut pas considérer les humanités (…) comme des objets d'analyse mais comme des écoles de vie". Et s'exprimer avec l'art, c'est apprendre à être autre chose que ce que la vie nous pousse à être. Mais attention : le rapport choisit une dénomination doublement ambiguë (expression et atelier) soulignée par les difficultés matérielles de sa mise en œuvre. "L'expression artistique" devrait en effet concerner à terme plus de 2 300 000 élèves ! On ne trouvera pas facilement et surtout instantanément les personnels compétents correspondants. Alors, de deux choses l'une : soit on souligne l'ambition éducative et culturelle de ces disciplines, leurs exigences pédagogiques (inscription dans la durée, régularité, etc.) et la qualité de leur encadrement pour programmer le recrutement sur plusieurs années des personnels nécessaires et compétents, soit on se contente d'ouvrir le lycée à des animations sans ambition sinon celle de répondre dans l'urgence et démagogiquement à cette forte demande soulignée par la consultation.

Et là, sans forte volonté politique, on voit mal comment la première hypothèse pourrait être atteinte.

La structuration du lycée

principe 11 : La classe de seconde générale et technologique est une classe de détermination. (…) Cette classe de seconde comporte donc, tout naturellement, les disciplines constitutives de la culture commune (…). Mais, de plus, les lycéens doivent bénéficier d'une initiation systématique aux nouvelles disciplines qui spécifieront certaines séries (…). Les résultats obtenus par chaque élève dans les disciplines d'initiation sont évalués hors de toute préoccupation de sélection (…).

Cela renforce l'énoncé du principe 8 cité plus haut. Et on voudrait être bien certain qu'au-delà de la classe de seconde, c'est bien tout le cursus lycée qui est concerné par l'expression artistique.

Par ailleurs ce principe interroge également sur la place que le lycée de demain ferait à une série spécifique visant une "spécialisation" ultérieure dans un des domaines artistiques (cf. principe 5).

principe 12 : En plus des disciplines d'initiation en seconde, l'expression artistique, qui était antérieurement enseignée dans le cadre des options, est introduite systématiquement dans toutes les séries à hauteur d'une heure par semaine. (…) En

outre, dès la classe de seconde et jusqu'à la fin du cycle terminal, les élèves peuvent choisir une option facultative, indépendamment de la série choisie en classe de première ; l'horaire hebdomadaire moyen est fixé à deux heures. Une carte scolaire des options veillant à l'équité sociale de la distribution de celles-ci est élaborée (…).
La lecture de ce principe renforce celle du principe 7 mais souligne aussi les nécessaires précisions à apporter sur l'ambition de "l'expression artistique". Elle semble ici être assimilée à l'enseignement facultatif actuel dans un cadre horaire beaucoup plus réduit et surtout s'adressant à tous les élèves de lycée. En outre, il n'est plus ici question "d'atelier" mais "d'heure par semaine".

"L'option facultative" unique qui serait offerte au choix de chaque lycéen permettrait théoriquement d'approfondir et développer l'heure obligatoire hebdomadaire. Mais l'unicité de ce choix en regard d'une nouvelle activité obligatoire portant sur un champs de compétence similaire risque aussi de marginaliser l'offre d'options artistiques : de la nécessité d'une carte scolaire que nous appelons de nos vœux depuis bien longtemps.

Les relations entre les disciplines

principe 20 : Le lycée favorise l'approche interdisciplinaire ou pluridisciplinaire d'objets complexes ainsi que de questions ou problèmes qui figurent au programme de plusieurs disciplines. L'intervention de deux enseignants, de disciplines différentes, avec un même groupe d'élèves peut être organisée dans cette perspective. Cette possibilité offerte aux enseignants est prise en compte dans leur service.

Dont acte… Notons cependant que si nous en sommes convaincus - et souvent initiateurs de ces démarches - nous espérons que la mise en œuvre de ce principe amènera les autres disciplines à devenir également initiatrices de ces démarches…

Le lycée et son insertion dans le tissu économique, associatif et culturel

principe 21 : Le lycée (…) s'insère dans un environnement économique, associatif et culturel auquel il n'a pas à être assujetti. Cependant, l'insertion du lycée dans cet environnement peut être un facteur de richesse pour la formation de l'élève si les offres en sont clairement identifiées, contrôlées et sélectionnées. C'est le rôle d'un « lieu ressources » qui se substitue à d'autres structures antérieures (foyer socio-éducatif, maison des lycéens). Il est animé par des membres de la communauté éducative élargie, sous le contrôle du conseil d'administration, à des partenaires extérieurs : associations locales, mouvements pédagogiques et d'éducation populaire, entreprises industrielles et artisanales, collectivités territoriales, etc. Garant de la justice sociale, le lieu-ressources permet à tous d'avoir accès aux richesses de l'environnement immédiat ou plus lointain du lycée ; il est ainsi un facteur de réduction des inégalités culturelles.

Comme nous l'avons souligné à propos des principes 8 et 12, tout enseignement artistique - expression ou option - doit s'organiser autour d'un professeur de l'éducation nationale spécialiste de la discipline. Car c'est à cette seule condition que pourra considérablement se développer autour de la vie artistique du lycée, l'animation culturelle du bassin de recrutement qui lui correspond. Déjà, de nombreux partenariats initiés et animés par les professeurs d'Éducation musicale existent : écoles de musique, formations orchestrales, maisons d'opéra, studios d'enregistrements, etc. Veillons à nous appuyer sur ce qui existe actuellement… et qui fonctionne pour penser le lycée de demain, plutôt que de jeter le bébé avec l'eau du bain !

La fonction et l'évolution des lycées professionnels

principe 23 : (…). Les exigences d'enseignement de la culture commune rendent le lycée professionnel indissociable des lycées d'enseignement général ou technologique. (…).

Cf. principe 3. Notons également que cela souligne non seulement la nécessité de personnels pédagogiquement compétents pour encadrer les activités artistiques, mais aussi la nécessaire refonte de la formation des professeurs au regard de ses nouvelles et ambitieuses missions.

Les modalités d'évaluation

principe 25 : La méthode de certification assurant le plus de justice et d'équité est un examen anonyme national, le baccalauréat. L'anonymat, garantie d'équité, n'est nullement contradictoire avec la prise en compte du livret scolaire, l'examen de travaux écrits ou de productions d'élèves ainsi qu'avec des interrogations orales effectuées par d'autres enseignants que ceux de l'élève. (…).

principe 26 : (…) L'évolution progressive de l'évaluation vers des formes de contrôle en cours de formation (…) s'effectue, d'ores et déjà, à travers les disciplines nouvelles introduites dans les lycées que sont l'expression artistique et l'éducation civique, juridique et politique.

principe 27 : Il est créé une épreuve sur dossier personnel interdisciplinaire, regroupant au moins trois approches d'un même thème à travers trois champs disciplinaires différents, dont obligatoirement le français. Ce dossier peut porter sur une question d'ordre artistique ou culturel, sur un problème de société ou lié aux évolutions technologiques et scientifiques ; il peut permettre également l'approche d'un métier ou d'un secteur professionnel. Cette épreuve se passe en fin de première (…). Cette soutenance et sa préparation doivent permettre un apprentissage systématique de la prise de parole en public et du débat argumenté. Tous les enseignants de la classe de première sont impliqués dans ce travail et participent au suivi individualisé de sa préparation sous la responsabilité du professeur de français qui en assure la coordination. Celle-ci est prise en compte dans ses obligations de service.

En regard de ces trois principes, beaucoup de questions restent posées. D'abord l'apparente contradiction entre les deux premiers qui ne pourra se résoudre qu'après réflexion approfondie sur la nature des enseignements dispensés (cf. principe 8), ensuite la forme et la nature de la participation des enseignements artistiques à la réalisation du dossier interdisciplinaire. Et d'expérience, nous revendiquons de pouvoir être leader en la matière !

Mais notons cependant qu'une véritable évolution de la nature, de l'ambition comme du public destinataire de l'enseignement artistique au lycée ne peut s'envisager qu'en parallèle à une émancipation de ces activités à l'égard de l'examen anonyme national.

Dans tous les cas (expression artistique, option, filière de spécialisation que nous appelons de nos vœux), il faut envisager l'évaluation sans exclusive : un intelligent dosage entre les différents types de contrôles d'une part et l'examen anonyme terminal d'autre part doit permettre de préserver l'aspect artistique et la démarche personnelle de l'élève.

Les élèves dans le lycée

principe 29 : L'élève est soumis aux obligations (…). Celles-ci ne doivent pas excéder 35 heures en moyenne par semaine.
principe 30 : Symétriquement, l'élève doit bénéficier d'une durée hebdomadaire possible de présence au lycée de 35 heures fixées à l'emploi du temps.

INA
GRM

nouveautés discographiques

distribution MUSIDISC

Michel CHION

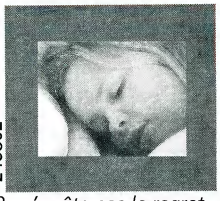

245802

On n'arrête pas le regret - ...

Jacques LEJEUNE

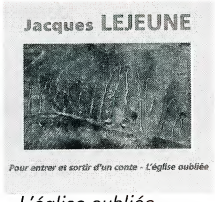

247502

L'église oubliée -...

Iannis XENAKIS

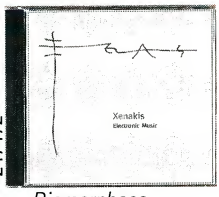

247472

Diamorphose - ...

François DONATO

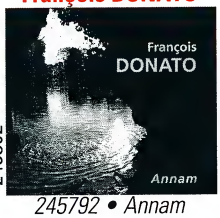

245802

245792 • Annam

Denis DUFOUR

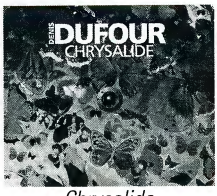

247512

Chrysalide

Carlos ROQUE ALSINA

247482

Hinterland - ...

Daniel TERUGGI

245782

Summer Band - ...

Jean SCHWARZ

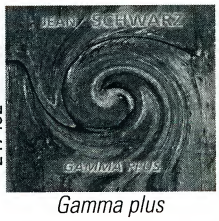

247492

Gamma plus

SCHEYDER-SCHWARZ-TERUGGI

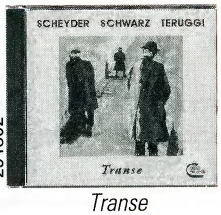

291802

Transe

Christian ZANÉSI

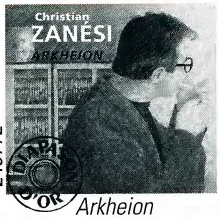

245772

Arkheion

Denis DUFOUR

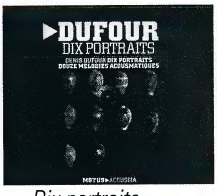

247642

Dix portraits - ...

François BAYLE

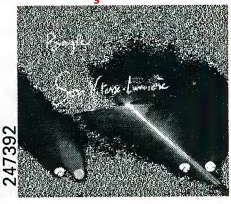

247392

Son Vitesse-Lumière

Catalogue (60 références) sur demande à

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL - GROUPE DE RECHERCHES MUSICALES
Maison de Radio France pièce 3521, 116 av. du Pdt. Kennedy 75220 Paris cedex 16
tél. 01 42 30 29 88 • fax. 01 42 30 49 88
url : http//www.ina.fr/INA/GRM/ • e-mail : grm@ina.fr

principe 32 : Le temps de présence dans l'établissement comporte, obligatoirement, de 26 heures de cours (sans option) à 28 heures de cours (avec option) en enseignement général, de 28 heures de cours (sans option) à 30 heures de cours (avec option) en enseignement technologique et professionnel (…)

principe 33 : La durée hebdomadaire de présence possible, mais non obligatoire, au lycée en dehors des cours comprend, selon les cas, 5 à 9 heures offertes aux élèves et consacrées aux activités suivantes :
- la réalisation d'exercices et de devoirs avec l'aide d'un enseignant,
- la préparation du dossier interdisciplinaire constitutif de l'évaluation finale en fin de première,
- la réalisation de projets,
- le recours à la permanence d'aide personnalisée,
- le travail autonome au Centre de Documentation et d'Information,
- le travail personnel en salle d'informatique et en ateliers de pratique informatique,
- le travail de groupe,
- des sorties à caractère culturel, en lien avec l'enseignement.

principe 34 : L'élève est invité à participer aux activités socioculturelles et sportives proposées directement par l'établissement ou par l'intermédiaire du lieu-ressource. (…).

Notons tout d'abord que, au regard des propositions d'utilisations faites aux lycéens pour ces 5 à 9 heures, il y a fort à parier que le professeur de musique sera particulièrement sollicité. On peut alors légitimement se demander si cela ne justifierait pas que le professeur de musique ait des obligations horaires d'enseignement inférieures de deux heures hebdomadaires à celle de ses collègues !

Car justement, lorsque l'on a expérimenté la difficulté à trouver du temps pour organiser les diverses pratiques artistiques auxquelles chaque élève a droit au lycée, on mesure mieux l'impérieuse nécessité de cette limitation.

"L'expression artistique" et l'éventuelle option seraient donc inscrites dans les 26, 28 ou 30 heures hebdomadaires. Les 5 à 9 heures restantes pourraient donc accueillir d'autres activités artistiques dans des cadres - projets, sorties, activités socioculturelles - qui pour le moment sont d'un flou inquiétant au regard de ce que nous avons souligné pour le principe 7. Il faudra donc veiller à ce que "l'expression artistique" ne soit miscible dans ces 5 à 9 heures.

Les enseignants dans le lycée

principe 35 : Le service des enseignants (certifiés et professeurs des lycées professionnels) comprend les activités suivantes :
- 15 heures d'enseignement par semaine pour 33 semaines, soit 495 heures par an,
- 4 heures d'activité pédagogique dans l'établissement pour 33 semaines, soit 132 heures par an,
- la participation aux examens.

À titre transitoire et avant la redéfinition de la fonction des professeurs agrégés, en liaison avec leur activité dans l'enseignement supérieur, ceux-ci ont un service qui comprend 14 heures d'enseignement par semaine et 3 heures de présence et d'activités pédagogiques dans l'établissement. (…)

principe 37 : Les 4 heures de présence dans l'établissement (…) sont constituées d'activités pédagogiques choisies par chaque enseignant, (…).
- heure(s) dévolue(s) à la « permanence d'aide personnalisée »,
- heure(s) d'assistance technique (responsabilité de laboratoires, de cabinets, de gestion de département technologique, etc.),
- heure(s) d'intervention « en doublon » dans le cadre du cours d'un enseignant d'une autre discipline (en particulier, pour les enseignements d'éducation civique, juridique et politique),
- heure(s) d'aide au travail des élèves dans le cadre du Centre de documentation et d'information ou des salles d'informatique,
- heure(s) de préparation, suivi et évaluation de stages,

- heure(s) de préparation, suivi et évaluation des interventions extérieures (en particulier dans le cadre des ateliers d'expression artistique),
- heure(s) d'encadrement d'activités pédagogiques prévues au projet d'établissement,
- une heure hebdomadaire, au plus, réservée à des concertations à caractère exceptionnel et qui n'entrent pas dans le cadre habituel de la préparation ou de l'évaluation des enseignements.

Ces heures hebdomadaires peuvent être regroupées, si besoin est, par quinzaine, mois, trimestre ou année.

principe 40 : Cette organisation des services des enseignants implique la construction préalable d'un projet d'établissement qui fasse valoir l'ensemble des besoins en enseignement et en encadrement. (…).

Nous laisserons aux syndicats représentatifs des personnels enseignant le soin de discuter l'évolution proposée des obligations de service. Notons cependant, 1. que 15 + 4 font 19, soit moins de 20… et 2., qu'il n'est pas fait mention de régime particulier pour certaines disciplines… Est-ce à dire qu'un principe non écrit dans le rapport serait de considérer toutes les matières avec les mêmes égards statutaires ? Espérons-le !

Une des précisions données par le principe 37 sur les 4 heures d'activités pédagogiques éclaire et interroge : l'expression artistique est organisée en atelier, semble faire appel à des interventions extérieures mais apparaît aussi comme restant de l'initiative exclusive de professeur spécialiste puis de sa responsabilité pédagogique. Si tel est le cas, l'une des craintes exprimée à la lecture du principe 7 serait levée. Mais nous attendrons des précisions rassurantes et explicites à ce propos.

Remarquons également que le rapport parle ici pour la première et dernière fois "d'atelier d'expression artistique", lequel semble implicitement relié à la présence d'un intervenant extérieur. Cela renforce les ambiguïtés évoquées plus haut et justifie encore davantage les demandes de précisions concernant cette discipline de la "culture commune".

Nous ne pouvons par ailleurs qu'approuver le principe 40 tant l'inscription d'un projet artistique dans celui de l'établissement en renforce sa légitimité et lui donne plus facilement les moyens de son fonctionnement, de sa reconnaissance puis de sa pérennité !

Conclusions

principe 48 : Pour que le lycée devienne un lieu de vie habité par les élèves et les personnels, le ministère (…) construit, à l'image des guides d'équipement conçus pour les enseignements spécialisés, un guide d'aménagement des locaux et un guide d'équipement qui serviront de référents aux rectorats et aux conseils régionaux. (…).

principe 49 : La carte scolaire des formations (…) ne peut, en aucun cas (…) être livrée aux seules lois du marché. Cette carte scolaire relève d'une politique générale d'aménagement du territoire et de justice sociale. (…).

Nous revendiquons plus que jamais les moyens de notre pédagogie et donc, à l'instar d'autres disciplines pour lesquelles la question ne se pose même plus, des salles spécialisées et très correctement équipées.

Déjà évoquée par le principe 12, la dimension politique de la carte scolaire est ici clairement réaffirmée. Nous nous en félicitons, ceci d'autant plus que si les ambitions rapportées par ces 49 principes venaient à se réaliser sans passer par pertes et profits un certain nombre d'exigences que nous avons rappelées ci-dessus, il faudrait du temps, beaucoup de temps pour y parvenir pendant lequel une gestion équitable de la pénurie devrait se mettre en place.

L'alignement de nos horaires, sujet toujours brûlant

Le 21 février 1998

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,

Lors de la Réforme des Lycées et des revalorisations des Professeurs, notamment des instituteurs et PEGC, il nous avait été presque confirmé le passage, pour nous enseignants-certifiés d'Éducation musicale, Arts plastiques et EPS, de 20 heures (+ 2) à 18 heures (+ 2) (les agrégés de 17 + 2, à 15 + 2). Or, les PEGC sont bien passés à 18 heures mais "on" nous a oubliés !

Puisque maintenant on parle des 35 heures dans la Fonction publique, en ce qui nous concerne, on pourrait peut-être commencer par nous aligner sur les autres disciplines, en rappelant que, même si nous avons moins de corrections que certains (mais nous ne sommes pas les seuls !), nous avons en revanche tous les élèves (qui sont de plus en plus difficiles !) et devons assister à toutes les réunions et remplir tous les bulletins ! Par ailleurs, nous sommes presque toujours obligés d'être en heures supplémentaires à cause d'heures au Lycée, Chorale, Atelier instrumental… heures que personnellement j'ai toujours refusées mais que, soit on m'impose, soit je me sens obligé de les assurer pour ne pas pénaliser les candidats à l'Option-Musique. En outre, une certaine baisse des effectifs élèves entraîne une situation de sous-services dans un certain nombre d'établissements et oblige à un certain "bricolage".

Cette situation vous paraîtra être peu de chose en comparaison d'autres problèmes certainement plus importants, mais elle dure depuis déjà trop longtemps : ne faudrait-il pas profiter de ces deux paramètres (baisse du temps de travail, baisse des effectifs) pour rétablir tout simplement la justice ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre de Kergommeaux
Professeur d'Éducation musicale
Collège André Malraux et Lycée Léonard de Vinci
37400 Amboise

Option facultative Bac 1999

Les trois œuvres de l'option facultative pour le baccalauréat 1999 sont :

- *Sinfonietta* op. 52 d'Albert Roussel
- *Missa in angustiis* dite aussi *Nelsonmesse* en ré mineur Hob. XXII.11 de Joseph Haydn
- *City life* de Steve Reich

Ce programme n'est pas encore paru officiellement dans le B.O., mais cela ne devrait tarder.

Des notes… noir sur blanc

ROUSSEL

Cette "petite" symphonie enthousiasmera les plus fervents de la musique française post-XVIIIè siècle ! Ah ! en effet, quelle joie de pouvoir retrouver - sans difficulté, et c'est bien pour nos futurs candidats - la forme sonate, celle du rondo dans une œuvre datant de 1934 ! Et puis écouter cette œuvre dans les enregistrements "historiques" (vous savez, LE disque du bac…) (sinon 1 enregistrement disponible chez Chandos), pour faire découvrir l'enchantement que procurent les grasouillements de ces "vinyles" regrettés ! ça, il faut le reconnaître, c'est une part de l'histoire bien trop négligée ! Et puis, Dieu merci, Roussel a fait court : 9 minutes précieuses suffisent pour concentrer, en cet art consommé, tout ce que l'auteur n'a jamais voulu dire en si peu de temps. Nos futurs candidats, aux oreilles neuves (ils ont 17-19 ans) et prêtes à tout découvrir (ils n'ont que 17-19 ans, je le répète), percevront, avec toute leur culture personnelle, la richesse incontestable de cette œuvre qui a été "choisie" pour être l'une des TROIS étudiées, partition en main, au Baccalauréat version 99. L'approche du XXIe siècle en effraierait plus d'un ? Cette promotion de lycéens, elle, l'abordera avec sérénité après s'être plongée dans cette littérature-clé de notre siècle finissant ! Et ceux qui tordront le nez, hein ! eh bien ils auront *City Life* de Reich pour surfer sur l'esprit du temps !

Chers analysateurs, voici une partition

délectable aux mille ressources ! (je pense, moi, à ces harmoniques, mes. 28/31, travail sur le timbre éblouissant).

Chers mélomanes, attendons l'an 2000, eh oui ! pour faire pencher nos élèves courageux à s'embarquer dans une découverte "aventureuse" sur un choix plus percutant ! Le problème est que ce ne seront pas les mêmes. Trop tard !

HAYDN

C'est vrai : il faut bien une œuvre qui puisse être montée par toutes les chorales de lycée de France. C'est vrai, vous dis-je ! Alors on prend dans le répertoire faisable en songeant aux chœurs amateurs et à l'orchestre de province. On va vite épuiser les numéros ! *Gloria* de Vivaldi, *Passion selon St Matthieu* de Bach hier, et demain *Requiem* de Mozart (ou, tiens, *la Messe du Couronnement*), et puis rebelote : en dix ans on aura vite fait le tour ! Vous me répondrez que ça ne concernera pas les mêmes élèves. C'est sûr. Et alors ! devra-t-on ignorer des œuvres vocales in-montables ? et ne jamais sortir d'œuvres sacrées ? Bref, veillons prochainement que l'intérêt des œuvres vocales soit riche pour tout le monde, professeurs, lycéens, ensembles instrumentaux régionaux… !

Pour la petite histoire (et comme ça, on n'en parlera plus !) : De ces appellations "angustiis" et "Nelson"…

La *Missa in angustiis*, composée en été 1798, l'aurait été dans les "angoisses" occasionnées par le retentissant succès de la *Création* d'avril et mai de cette même année qui tétanisa notre compositeur ; autre hypothèse, dans les "angoisses" dues au débarquement de Bonaparte en Égypte ! (Bravo pour la coïncidence avec l'exposition "Les savants en Égypte"à Paris sur l'expédition Bonaparte en Égypte dont on célèbre le bicentenaire ! Il est vrai que l'an prochain on sera en 99)

D'où la *Nelsonmesse* ! En effet, l'annonce de la victoire de l'amiral anglais Nelson à la bataille d'Aboukir sur la flotte française (1er août) qui parut dans le journal *Wiener Zeitung* la veille de la création de l'œuvre à Eisenstadt (le 23 septembre 1798) expliquerait cette appellation.

Toute fois la présence de l'amiral lui-même, en 1800 à Eisenstadt et la partition autographe de 1809 portant le titre de *Nelson messe* établirait le lien entre cette œuvre et cette personnalité anglaise.

(cf. Marc Vignal, *Joseph Haydn*, Éd. Fayard, Paris, 1988, pp. 549-551, 592, 1380-1383).

REICH

Un (1) seul enregistrement disponible (chez Nonesuch)! mais pas la partition ! Alors là, les analysateurs (voir plus haut), je les vois déconfits! Étudier une musique sans support papier ? où va-t-on ? L'eau va être abondante au moulin des détracteurs de la modernité ! J'entends (déjà !) les "c'est bien à l'image de cette musique" et les "Il y a si peu à dire que l'absence de partition n'est pas gênante". Pour les rassurer, il existe un document vidéo : et Steve Reich explique tout ! Quoi de mieux, n'est-ce pas, que de faire référence à Dieu lui-même plutôt qu'à ses saints !

Allez, soyons francs : le "choix" de ces trois œuvres présente l'avantage de mettre tout le monde dans une même humeur. J'attends d'ailleurs beaucoup de lettres de compassion dans ma boîte !… et des propositions téméraires de trois œuvres !

Sylvain Labartette

Fête de la musique

B.O. n° 12 du 19 mars 1998

Texte adressé aux recteurs d'académie, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux chefs d'établissement, aux directeurs d'école.

Pour la seconde année consécutive, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sera le partenaire du ministère de la culture et de la communication à l'occasion de la fête de la musique le dimanche 21 juin 1998.

À cette occasion et dans le cadre de la volonté ministérielle de valoriser et de développer le chant choral, il a paru intéressant de proposer, parmi d'autres activités, aux élèves et aux enseignants des écoles et des collèges qui le souhaiteront, de travailler un répertoire commun de chansons françaises.

Le choix de ces chansons populaires d'hier et d'aujourd'hui pourra ainsi faciliter l'échange, la communication sociale, le plaisir partagé entre les différentes générations : les écoles et collèges volontaires puiseront dans ce répertoire commun quelques titres de chansons. Ils pourront également se rapprocher des établissements musicaux spécialisés (conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique, écoles - de musique, etc.) afin de collaborer avec ceux-ci à un arrangement musical original.

(a : auteur ; c : compositeur)

Foule sentimentale (ac - Alain Souchon)
Mon amant de Saint-Jean (a - Léon Agel c - Émile Carrara)
Mon manège à moi (a - Jean Constantin ; c - Norbert Glanzberg)
Couleur café (ac - Serge Gainsbourg)
Chacun sa route (a - Ray David Grammont ; c - Jean-Marc Vespasien/E.M'Boueke/Ray David Grammont/Thierry Benoît)
Tout va très bien madame la marquise (a - Bach, Laverne, Misraki ; c - Misraki)
Boum (ac - Charles Trénet)
Le petit jardin (a-Jacques Lanzmann ; c - Jacques Dutronc)
Comme un arbre (a - Catherine et Maxime Le Forestier ; c - Maxime Le Forestier)
Sur le rebord du monde (ac- Francis Cabrel)

"Le petit jardin", "Comme un arbre" et "Sur le rebord du monde" font déjà partie du répertoire proposé par l'opération "Les enfants de la zique" soutenue par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par le ministère de la culture et de la communication, dans treize académies.

J'attire votre attention sur le fait que ce répertoire est proposé sous réserve d'obtention des droits des éditeurs, pour chaque titre, par la coordination nationale de la fête de la musique, l'Association pour le développement de la création, études et projets (ADCEP), mandatée par le ministère de la culture et de la communication.

En conséquence, seules les partitions des titres retenus feront l'objet d'une diffusion, courant mars, à raison de dix exemplaires à l'attention des conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) et de trois exemplaires à l'attention des professeurs d'éducation musicale et de chant choral des collèges.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation, Le directeur de l'enseignement scolaire, Alain Boissinot.

Faites da la musique ! "Oui, mon général !"

Que cela est curieux ! Des manifestations spontanées à partir d'une idée, gouvernementale certes, mais qui restait généreuse, nous voici dans l'encadrement le plus caricatural ! N'avez-vous pas reçu grand nombre de "formulaires" à remplir ? et d'autorisations à demander ? et de déclaration à la SACEM ? Vraiment, il y en a qui vivent, tels des parasites, sur le dos de la moindre agitation officielle. Et de plastronner sur la voie publique. Et voilà maintenant que s'engouffre dans cette aubaine un répertoire de chansons. Même s'il n'est obligatoire - on peut se le demander, du moment que cela est concocté par deux ministères ! - il reste le reflet de ce que devrait être, chers concitoyens, LA fête de la musique ! Bon sang, laissez-nous, chers "dirigeurs", faire notre fête de la musique, et chanter ce que l'on veut devant qui on veut et avec qui on veut ! Qu'est-ce cet esprit de patronage et de scoutisme bas de gamme qui voudrait déteindre sur une manifestation populaire. Laissez le peuple faire sa musique !

Sylvain Labartette

Informations

Sur les traces de Johann Sebastian Bach

Le Conservatoire municipal du IXè arrondissement de Paris organise une visite et stage sur les orgues Silbermamm, Hildebrandt, Trost, Rommel, Thielemann du 7 au 12 mai 1998, dans les villes de Leipzig, Rötha, Eisenach en Allemagne. Pour toute information complémentaire joindre le conservatoire, 69 rue de Douai - 75009 Paris - Tél. : 01 48 74 69 04 ; Fax : 01 42 81 27 01 ; E-Mail : nlb@club-internet.fr

La Route des Orgues de Moselle a dopte un visage transfrontalier

Afin de valoriser quelques-uns des 600 orgues de Moselle, le Conseil Général de la Moselle organise avec l'ADDAM 57, l'Association Départementale pour la Danse et l'Activité Musicale, la huitième édition de la "Route des Orgues de Moselle", un circuit original de récitals et de concerts.

La "Route des Orgues 1998" débutera le 8 mai 1998 et se terminera le 11 octobre 1998. Elle animera l'ensemble du territoire mosellan, et en particulier les secteurs les plus ruraux du département, et mettra en valeur de jeunes artistes locaux ainsi que des organistes invités de renommée internationale.

L'édition 1998 sera organisée autour du thème des "Musiciens et Compositeurs du XXème siècle". Elle adoptera cette année une couleur transfrontalière et vivra à travers sept étapes :

1/Pays messin du 8 au 10 mai 1998
2/Pays de Nied du 23 au 24 mai 1998
3/Pays des Trois-Frontières du 12 au 14 juin 1998
4/Pays du Saulnois du 14 au 16 août 1998
5/Pays de Sarrebourg du 11 au 13 septembre 1998
Moselle-est/Rhénanie Palatinat du 25 au 27 septembre 1998.
7/Bassin houiller du 8 au 11 octobre 1998.

Une première mondiale aura lieu en septembre à Forbach avec la création de "L'Homme et la mer" du compositeur mosellan Claude Lefèvre. Cette œuvre d'une vingtaine de minutes s'inspire du poème de Charles Baudelaire. C'est la première fois également qu'une création existe dans la "Route des Orgues de Moselle".

Il faut souligner que la "Route des Orgues de Moselle", a été primée en 1991 par le Conseil Supérieur du Mécénat comme meilleure initiative d'animation du monde rural.

Contact Presse : Claude Dupuis-Remond
Attachée de Presse/Conseil général de la Moselle
1, rue du Pont Moreau
BP 1096 - 57036 METZ
Tel : 03 87 37 58 05
Fax : 03 87 37 58 06
E-Mail : pressecgS7@wanadoo.fr

COUPON RÉPONSE A RENVOYER PAR FAX AU 03 87 37 58 06

LA ROUTE DES ORGUES DE MOSELLE 1998 "MUSICIENS ET COMPOSITEURS DU XXème SIÈCLE"

Prénom et Nom : _____

Service : _____ Média : _____

Adresse : _____

Téléphone/Fax : _____ Souhaite assister à un récital le : _____

❑ ne sera pas présent mais souhaite un dossier de presse ❑ souhaite une photographie

Vous pouvez renvoyer ce coupon réponse par fax au 03 87 37 58 06 ou laisser un message sur le répondeur du Service de Presse au 03 87 37 58 05.

Congrès de l'APEMU 1998

Répondant à sa vocation d'animer la réflexion et l'échange entre professeurs d'Éducation musicale, l'APEMU organise son prochain congrès les 23, 24 et 25 octobre 1998 à Bordeaux autour des musiques émergentes et de la place qu'elles occupent depuis une trentaine d'années dans la vie musicale des adolescents.

Plusieurs perspectives d'étude sont envisagées :

Aspects sociologiques, Quelle est la nature des influences médiatiques et sociales sur les goûts musicaux des adolescents ? Musiques émergentes, vecteur d'identification ou de pratiques culturelles ? Un concept d'esthétique musicale spécifiquement à l'adolescent ?

Analyse et utilisation au collège, La censure n'étant ni possible ni souhaitable, la connaissance que l'on a de ces répertoires ouvre des perspectives pédagogiques novatrices.

Formation des enseignants, La nature de notre formation est-elle suffisante pour intégrer ces expressions musicales aux pratiques pédagogiques ? Formation initiale et formation continue, une vigilance nécessaire.

Il s'agit bien entendu d'un pré-programme que nous affinerons au fil des mois. Nous souhaitons en effet que les questions abordées à cette occasion éclairent le plus justement possible la complexité des situations humaines, culturelles et pédagogiques que nous rencontrons quotidiennement. Aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions et demandes relatives au thème de ce congrès.

Un programme plus complet, précisant en outre les conditions d'accueil à Bordeaux, sera publié dans le prochain numéro du journal de l'APEMU.

Équipe organisatrice. Contact :Tony Hoorelbeck
29, rue André Chénier 33140 Villenave d'Ornon Tél. : 05 56 871 877E - ma i l : tony.hoorelbeck@wanadoo.fr

n° 162

Fiche d'inscription ou de réinscription 1997-1998

barrer la mention inutile

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____ Tel : _____

En cas de modification récente, nom et adresse antérieure : _____

_____

Grade ou situation : _____ Indice : _____ Échelon : _____

Établissement : _____

Ville : _____ Académie : _____

Taux des cotisations A P E M U

Membres actifs : Indices : 248-360 : **120 f** / 361- 404 : **150 f** / 405- 466 : **210 f** / 467 et au-delà : **280 f**
Mi - temps et retraités : 130 f - Étudiants : 110 f - Soutien (pour les associations et personnes non - APEMU) : 280 f
Prix au numéro : 75 f - Versement par chèque bancaire ou postal libellé : APEMU

L'inscription ou la réinscription est à envoyer obligatoirement à votre délégué académique, sinon, par défaut, directement à notre trésorière. La cotisation est valable pour l'année scolaire . Toute inscription en cours d'année, jusqu'à fin juillet, donne droit à l'envoi rétroactif des numéros déjà parus
Le journal est trimestriel (quatre numéros par an).

Le traitement informatisé du présent formulaire a fait l'objet d'une déclaration de conformité auprès de la CNIL qui l'autorise à mettre en œuvre le traitement.

Liste des délégations académiques

Aix-Marseille
Liliane Burdet - Les Strélitzias, 17B, ave Marc Sangnier 13600 La Ciotat - 04 42 71 50 84
Amiens
Bernard Huneau - 2, rue de la Fontaine - 02210 Brécy - 03 23 71 32 71
Besançon
Bénedicte Rogez - 3, rue de Gebwiller 25200 Montbeliard - 03 81 94 47 46
Bordeaux
Gironde : Tony Hoorelbeck - 29, rue André Chénier 33140 Villenave d'Ornon - 05 56 87 18 77
Pyr. Atl. : Isabelle Picard - 5, résidence Ronsard 64140 Billère - 05 59 32 36 66
Dordogne : Jean-Marc Maurer - Coulauds 24610 Montpeyroux - 05 53 80 71 00
Landes : Isabelle Castillon - Etche Tikia, cité des Mimosas 64200 Biarritz - 05 59 22 38 12
Lot et Garonne : Jérôme Gose - Armaut 32100 Blaziert - 05 62 68 26 27
Corse
Marie-France Boulanger - 12, rue Massone 20200 San Martino di Lota - 04 95 32 47 92
Créteil
Gérard Andrieu - 72, Grand rue 94360 Bry-sur-Marne - 01 48 81 08 41
Yves Guinchat - 16 bis, rue Dugueslin 94400 Vitry sur Seine - 01 46 82 11 48
Clermont-ferrand
Sylvie PAMPANONI - 52 rue de la république 03410 Domerat - 04 70 03 95 52
Gilles BALLET - 5 avenue de Royat 53400 Chamalières - 04 73 31 34 61
Dijon
Renée Harbulot - 3, allée de la source 21000 Dijon - 03 80 41 31 40
Grenoble
Martine Bertier - 148, cour Berriat 38000 Grenoble - Fax : 04 76 84 92 92
Lille
Maud Covain - résidence le Vignoble, Clos Mercurey n° 29 59300 Valenciennes - 03 27 29 58 80
Lyon
Claudine Richner - 16, rue Alfred de Vigny 69003 Lyon - 04 78 53 16 96 - Fax : 04 78 53 54 05
Montpellier
Hérault : Marie-Thérèse Pouget - 11, impasse G. Loiseau 34500 Béziers
Fax : 04 67 28 29 36 - E-mail : mtpouget@ac-montpellier.fr
Gard : Florence Barthès - Tee n°2. appt. 211 - 411, chemin du golf - 30900 Nîmes
Pyr. orientales : Jean-Michel Vallot - 71, ave Mermoz 66000 Perpignan - 04 68 67 52 01
Nancy-Metz
Pierre Gury - route Nationale 57120 Pierrevilliers - 03 87 71 45 29
Nantes
Jean-Christophe Blanchard - 8, rue de la Marionière 85400 Saint Gemme la Plaine - 02 51 27 05 72
Céline GRANIER - 5 avenus du mirroir d'eau 44000 Nantes - Tel et Fax 02 51 81 91 94
Nice
Alpes-Maritimes : Richard Augugliaro - Impasse Saint Grat 06450 Saint Martin de Vésubie - 04 93 03 22 65
Var : Jean-Paul Castiglioni - Villa La Rayeuse, ave du Capitaine Thorel 83820 Lerayol - 04 94 05 53 69
Orléans - Tours
Christophe Brillault - 10, rue Honoré de Balzac - 37510 Ballan-Miré - 02 47 53 28 75 - Fax 02 47 28 03 91
Paris
François Giroux - 22, cours Marigny 94300 Vincennes - 01 43 28 99 41
Poitiers
Brigitte Berthommé Mautré - 79400 Azay le brûlé - 05 49 05 74 75
Mireille Gaudin - 39 bis, rue du Clouzit 17200 Royan - 05 46 05 25 78 - Fax 05 46 05 73 95
Reims
Philippe Poisson - 22, rue Antoine Parmentier - 10300 Saint Savine - 03 25 79 50 60
Rennes
Jean Chesnais - 48, bd Sévigné 37000 Rennes - 02 99 63 31 07
Rouen
Jean-Louis Bultel - La Croix Rompue 76360 Pissy Poville - 02 35 75 23 27
Toulouse
Jean-Noël Sarrail - 1, place du 11 novembre 31190 Auterive - 05 61 50 05 21
Odile Tripier - route de Saint Sulpice 31410 Capens - 05 61 87 44 40
Versailles
Danielle Courquet - 15, ave Thierry 92410 Ville d'Avray - 01 47 50 55 79
Madeleine Mahé - 197, rue de la République 91150 Étampes - 01 64 94 14 36

Appel de candidature pour les académies de
Caen, Clemont-Fd., Limoges, Nantes, Strasbourg, La Réunion

ISSN : 1265-3462
CONCEPTION BILOBA - GERFAU SN